



Avenant N°1 aux IC

- **Modification de l'IC 10.1 et de l'Annexe 4 - Parcours côtiers de la marque d'arrivée de côtier**

La position de la marque d'arrivée « Arrivée Spi » est modifiée : 47°33.320 N – 003°00.590 W cette marque est cubique Blanche BPGO

- **Modification de l'annexe répartition des séries par zones de course**

Ajouter au rond E : la classe Mini 6.50 Flamme d'avertissement vert clair

Modification du découpage des IRC "Règlement championnat YCF IRC"

IRC 0 (TCC supérieur ou égal à 1,250)
IRC 1 (TCC inférieur à 1,250 et supérieur ou égal à 1.045)
IRC 2 (TCC inférieur à 1.045 et supérieur ou égal à 0.970)
IRC 3 (TCC inférieur à 0.970)

Affiché le 2 avril 2026 à 19h00

Le PRO Gilles BRICOUT